



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mercredi 12 août 2020

L'Assemblée Générale de la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne s'est tenue à Chamonix, dans la salle Théodore Bourrit au centre des Congrès, le Majestic, le mercredi 12 août 2020.



En cette période de pandémie Covid-19, la Direction du Majestic nous avait communiqué les informations suivantes :

En application des mesures sanitaires actuellement imposées aux Etablissement Recevant du Public, le port du masque est obligatoire pour entrer et circuler dans le Majestic ; le masque peut être enlevé en position assise.

Les chaises sont espacées les unes des autres pour garder la distanciation sociale requise.

Du gel hydroalcoolique est disposé dans l'entrée du Majestic pour le lavage obligatoire des mains.

La Présidente Mireille SERTOUT ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue à Chamonix, ainsi que les adhérents qui ont pu adresser leur pouvoir. Elle a le plaisir d'accueillir la nouvelle association du Grand Bornand : Association pour l'Information des Résidents du Grand Bornand (AIR-GrandBo), représentée par Gérard ROULLAND, son Président et Jean-Yves BOIVIN, Trésorier. Elle remercie Jean-Claude BOURDAIS, de l'A.I.R.A.P. (Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches et leur Prévention : <https://airap.asso.fr>) pour l'excellente collaboration entre nos deux structures.

Elle présente les excuses d'Eric FOURNIER, le maire de Chamonix, qui regrette de ne pouvoir être présent parmi nous, et le remercie pour son accueil chaleureux chaque année dans le cadre magnifique du Centre des congrès de Chamonix.

En cette année particulière, il a été décidé de ne pas recevoir d'intervenant et de consacrer la première partie de notre réunion aux échanges du tour de table des associations.

Tour de Table

Les Arcs

Bernard SELIGMANN, Vice-Président de l'Association_3A, fait un point d'actualité :

Le confinement et lutte contre la Covid 19

- une station très peu touchée par le coronavirus
- une gestion municipale du confinement parfaitement gérée
- un arrêt brutal des activités le 15 mars amputant d'environ 20% les CA d'une bonne saison d'hiver
- une ouverture de la saison d'été prudemment organisée permettant un niveau quasi normal d'activités (succès remarquable de la 47eme édition du festival de musique, un des très rares festivals maintenus, en dépit des incertitudes et contraintes sanitaires et du recul du mécénat),
- une prochaine saison d'hiver dont la réussite, à ce jour difficile à pronostiquer, sera fonction du niveau d'ouverture des frontières et de la situation économique

Les élections municipales

- interrogation détaillée (maintenant traditionnelle) des têtes de listes sur les sujet jugés prioritaires par 3A, avec une fois de plus des réponses complètes sinon satisfaisantes
- nette victoire d'une liste apolitique dynamique, jeune et participative sur un maire sortant pouvant faire valoir un bilan personnel très positif pour la redynamisation des Arcs
- 3A qui participe à la gouvernance de la station, poursuivra avec la nouvelle municipalité un dialogue constructif, franc, ferme et courtois

L'environnement et le cadre de vie

- un discours verdi de la commune et des principaux acteurs de la station restant à concrétiser
- une action persévérante de 3A centrée sur l'amélioration de l'environnement du quotidien (bon entretien et amélioration du patrimoine immobilier et des espaces publics, propreté, tranquillité, sécurité)
- soutien de 3A aux activités phares de l'été (festival de musique, golf), au maintien du club des sports (la formule « Hero les Arcs s'est avérée un succès) et demandes de renforcement des services pendant la saison d'hiver (garderies), résignation à l'absence de cinémas malgré le grand succès du festival de cinéma qui marque le lancement la saison hivernale

L'urbanisme et les constructions

- une vigilance constante de 3A sur tous les projets d'aménagement et de constructions,
- -l' annonce municipale de moratoire des constructions touristiques qui était très attendue dans une station, une des plus grandes du monde (plus de 40.000lits) et qui ne devrait plus grossir (mais encore des programmes importants autorisés et non débutés)

- soutien de 3A à une orientation prioritaire vers l'amélioration et la rénovation du patrimoine immobilier (un service appelé « Référence les Arcs » cofinancé par l'office du tourisme et les remontées mécaniques conseille les propriétaires et les aide à classer leur logement)
- Suivi des opérations menées par le groupement « Savoie connectée », choisi par le Conseil Départemental de la Savoie, pour l'équipement des Arcs en Très Haut Débit (Fibre Optique).

Le domaine skiable

- Malgré l'exploitation performante d'un très grand domaine skiable ,3A s'est fait l'interprète d'un sentiment croissant de sur fréquentation pendant les vacances scolaires et d'insécurité en résultant, et demande renforcement des mesures de canalisation des skieurs .
- Des demandes 3A réitérées mais jusqu'à présent peu entendues en faveur de l'aménagement et de l'entretien de pistes de ski de fond et de cheminements piétons pour les non skieurs.
- Cessation brutale d'un programme « avantages propriétaires » mal monté qui avait pour objectif de récompenser le propriétaire apportant par sa famille , ses amis et ses locataires un flux de clientèle , l'avantage étant modulé en fonction du niveau de qualité de son logement,
- Concernant les tarifs des remontées mécaniques, constat d'impuissance devant une progression continue du prix des forfaits bien plus rapide que l'inflation et une tarification pénalisant les enfants

Peisey-Vallandry (Association de la Vallée du Ponthurin)

Jean-François QUEST, Président de l'AVP, précise que l'AVP compte désormais 195 adhérents et publie 4 bulletins par an, s'est tout particulièrement mobilisée :

*pour examiner les PLU des deux communes sur lesquelles est implantée la station de Peisey-Vallandry, et leurs implications environnementales en rédigeant des avis déposés lors des enquêtes publiques, puis en adressant le 29 juillet 2020 un recours gracieux uniquement à la mairie de Landry contre un projet d'OAP défigurant la station, basé sur :

- l'absence de la concertation prévue par la loi avec l'AVP, du fait de son agrément au titre de l'urbanisme par la préfecture
- l'implantation de l'OAP « Front de Neige » : 11 900 m² à construire en zone agricole importante,
- une évaluation environnementale insuffisante (gestion eaux potables et usées)
- des non-conformités au SCOT et au PADD.

*pour œuvrer pour la protection de l'environnement (problème d'une installation de concassage aux Lanches sur le trajet du GR5, contestation de l'équipement hydroélectrique du Nant Bénin), le tourisme d'été (chemins piétonniers) et la nécessaire formation des pratiquants, loueurs et accompagnateurs à la bonne conduite des VAE qui touchent une nouvelle clientèle. La charte de la FARSM a été diffusée en mairies, OT et Assemblée de Pays Tarentaise-Vanoise.

*pour rencontrer les nouveaux élus et faire part de l'importance d'un dialogue positif et efficace avec les résidents secondaires qui représentent 75% des hébergements touristiques.

Nous avons organisé récemment avec succès (38 participants et la présence parmi nous de la Directrice de l'OT de Peisey-Vallandry) une journée de visite du village voisin de Villaroger (Réserve Nationale Naturelle, Chapelles restaurées par une artiste de Peisey présente), avec un accueil très convivial du maire et des intervenants de grande qualité.

Les élections municipales ont montré un changement de la mentalité locale: la population des électeurs est désormais plus soucieuse de préservation de la montagne que de constructions nouvelles, et plus attentive aux notions de moratoire, de lutte contre l'artificialisation des sols et de gestion économe de l'espace. De nombreuses mairies ont changé d'équipe municipale.

Une trentaine de propriétaires, déjà sur place, sont restés pendant la période du confinement sans problèmes.

On constate aujourd'hui une excellente fréquentation estivale de la station et, généralement un maintien de la plupart des animations prévues, sous des formes adaptées, et avec un assez bon respect des mesures barrières. Cela restaure l'importance de ne pas oublier la clientèle française à l'heure des interrogations sur la fréquentation hivernale étrangère.

S'agissant des avantages propriétaires, notre domaine skiable est rattaché aux Arcs selon des formules identiques (voir le rapport de l'Association 3A-Les Arcs).

Peisey-Vallandry n'a pas d'opérations destinées aux seuls propriétaires. Par ailleurs, l'AVP ne s'est pas engagée dans des négociations au bénéfice de ses seuls adhérents.

Val d'Isère

Jean-Luc RENEVIER, Président de l'ASVI, souligne plusieurs points :

*L'association souhaite l'arrêt de l'urbanisation à outrance. Les chantiers de construction induisent de fortes nuisances en été, notamment, ceux qui impactent le voisinage pendant plusieurs années comme les déconstructions/reconstructions.

*L'ancien maire de Val d'Isère (réseau des hôteliers) a été battu par Patrick MARTIN, Opticien, et l'équipe municipale largement renouvelée. Le nouveau conseil a créé une commission Développement Durable à laquelle mes associations sont conviées.

*Il signale que le PPR a été annulé sans enquête publique. De plus, le tribunal avait annulé le PLU fin 2018 pour n'avoir pas suffisamment pris en compte la préservation des terres agricoles. L'urbanisation de ces terres ne doit être admise que « pour satisfaire des besoins justifiés et dans une mesure compatible avec le maintien et le développement des activités agricoles, pastorales et forestières », souligne le juge dans sa décision. Le PLU n'a pas non plus pris la mesure des risques auxquels la commune et ses administrés sont confrontés. Ainsi, de nombreuses parcelles, entièrement ou partiellement classées en zone urbaine, avaient été identifiées par le plan de prévention des risques naturels prévisibles comme soumises à des risques de chutes de blocs ou d'avalanches. Le PLU est donc actuellement en cours de révision.

*Enfin, la station d'épuration et son fonctionnement/capacité sont à surveiller.

Valloire

Le Président Régis de POORTERE, qui n'a pu être parmi nous, indique que l'association est prioritairement préoccupée par des projets démesurés :

Alors que la Crise du COVID battait son plein, le Syndicat du Pays de Maurienne a publié le 25 mars le document d'urbanisme "SCOT Maurienne" qui valide en particulier un projet démesuré de village CLUB MED de 1460 lits à VALLOIRE aux Verneys ainsi que l'extension associée du domaine skiable de la station. Afin de s'opposer à ces 2 projets UTNs (Unité Touristique Nouvelle), l'association Valloire Nature Et Avenir a déposé le 25 Avril un **recours en annulation** contre le "SCOT Pays de Maurienne".

De plus, VNEA a transmis à la mairie de Valloire un document de 55 pages contenant **ses observations sur le nouveau projet du PLU**. Elles portent notamment sur les sujets suivants :

- Le projet démesuré du village hôtelier Club Med de 1460 lits aux Verneys à Valloire
- L'extension associée du domaine skiable au-delà du pas de Griffes dans le vallon préservé de l'Aiguille Noire
- La construction en limite séparative avec les risques de perte d'ensoleillement
- Le problème des dépôts divers: matériaux et engins de construction mais aussi les décharges
- Le problème de la ressource en eau
- La préservation des terres agricoles alors qu'une diminution de 22% des terrains classés agricoles est prévue dans le nouveau PLU (en toute opacité).

S'agissant des avantages résidents ou valloirins vis à vis de la Sem ou des commerçants, il n'y en a pas. Il y a juste un forfait saison dit "premier flocon" qui doit être acheté à l'avance aka avant fin Septembre pour 2021. Il est accessible à tout le monde.

A noter que ce forfait saison "premier flocon" augmente régulièrement plus vite que le forfait journée. Il est pour l'année 2020-2021 de 317 euros. Pour info, il était de 302 euros l'année dernière....soit une augmentation de 5%. Par comparaison, l'augmentation correspondante du forfait journée est de 4%. Je sais que cela peut paraître de l'ordre du détail, mais c'est une

constante depuis de nombreuses années. Il est aussi vrai que les prix des forfaits n'ont rien à voir avec ceux des Arcs ou d'autres stations mais il ne s'agit pas du même domaine non plus. A noter qu'il y a des propriétaires de terrains traversés par les pistes de ski qui reçoivent des forfaits saison : Un mécanisme général à toutes les stations ?

Enfin, nous savons que les opérateurs de tourisme comme Odalys négocient des avantages très importants avec la SEM en amont de leur installation. Les conditions de ces contrats sont opaques. On parle d'un forfait journée à 15 euros au lieu de 43 euros mais ces chiffres ne sont pas confirmés. Tout se passe comme si les résidents secondaires devaient payer le prix fort (en tant que clientèle captive). Je suppose que c'est un phénomène général à toutes les stations. Nous sommes intéressés par savoir si c'est effectivement bien le cas ailleurs et par le résultat de cette comparaison entre stations.

Crest-Volland-Cohennoz

Xavier FERNIER, Président de l'Association de Cohennoz rappelle que la station se déploie sur deux communes : Crest-Voland et Cohennoz. Deux associations co-existent, échangent et se soutiennent sans problèmes.

Le confinement et lutte contre la covid 19

- A Cohennoz et à Crest-Voland, on estime à une dizaine de personnes touchées par une forme plus ou moins dure du virus mais sans aucune hospitalisation.

-une gestion municipale du confinement imparfaitement gérée en raison d'un résultat inattendu à Crest-Voland (le maire et son adjoint non réélus), mairie pilote

-un arrêt brutal des activités le 15 mars alors que la station s'annonçait aussi bonne que 2019 (avance de 3% des recettes par rapport à 2019) ; aucune information sur le bilan final ni de Labellemontagne (gérant de la station) ni du SIVU des RM.

-Mise en place d'une plateforme participative réservée aux socio-pros de la station pour préparer la saison d'été : cachant mal des visées électoralistes et d'un coût très élevé (36 000€ HT), le résultat est assez décevant : 80% des propositions émanent de 5 à 6 personnes très liés au maire non réélu. Dans un climat tendu, sans aucune impulsion ni vision de la station, rien de vraiment nouveau ne ressort de cette plateforme.

Les élections municipales

-Plusieurs membres de l'ASCC ont fait partie d'une liste alternative, une prouesse pour une commune de 164 habitants (la plus petite commune de la CA Arlysère). La maire sortante a été réélue pour un 4^{ème} mandat. Avec 43% des voix, la liste alternative a créé une certaine surprise et devrait maintenir la pression pour une meilleure écoute des habitants.

Des problèmes locaux (classement intempestif en chalet d'estive d'habitations et une gestion « comptable des zones agricoles), la volonté de la commune de construire, administrer et gérer une résidence de tourisme et donc d'impliquer juridiquement et financièrement la commune et ses habitants, divise les esprits.

L'environnement et le cadre de vie

-Un projet de microcentrale hydraulique (moins de 500kW) mené en grand secret depuis 3 ans rend les habitants nerveux au vu la faible puissance disponible et de l'absence de rentabilité réelle du projet. Les spécialistes sont également dubitatifs. FNE a été contacté et partage cet avis. A noter l'utilité évidente des échanges entre nos associations (pour ce cas AV Ponthurin).

L'urbanisme et les constructions

- L'ASCC a alerté la Maire sur la disparition (destruction) d'un chalet d'estive remplacé par une construction neuve édifiée en zone N, les faits étant survenus pendant le confinement. La Mairie n'ayant pas réagi, l'ASCC a transmis le dossier au Procureur du TJI et au Sous-Préfet d'Albertville. L'auteur de cette prouesse urbanistique a des liens familiaux avec notre maire et vient d'être élu Maire adjoint chargé de l'Urbanisme. Nous attendons impatiemment les retombées de ce pavé (le Pdt de l'ASCC a déjà subi quelques menaces ou incivilités).

- L'ASCC a engagé un recours contentieux contre le PLU de la Commune notamment pour une gestion comptable des zones agricoles et sur une zone As transformée en Ut pour permettre la

construction dans le domaine skiable et en discontinuité totale des noyaux urbains existants d'une résidence de tourisme (RT).

-La Communauté de Communes du Val d'ARly, sous l'impulsion de Frank LOMBARD, Directeur de la Société d'Aménagement de Savoie (SAS), envisage de soutenir financièrement l'implantation d'une résidence de tourisme. L'Association s'oppose à ce que les communes deviennent des opérateurs touristiques en raison des risques que font peser sur les finances communales le projet de résidence touristique portées par les Commune (bail emphytéotique, participation dans les SCI de construction et d'exploitation). Deux projets sont en attente à Crest-Voland, à Cohennoz (et peut-être à La Guiettaz et ND de Bellecombe).

- Milite pour la mise en place d'une opération de type «Lichô» mise en place aux Saisies, visant à inciter et guider les propriétaires à rénover/réhabiliter les logements mis à la location mais anciens (plus de 25/30 ans). Simultanément envisage de réaliser un sondage « résidences secondaires » type FARSM.

Le domaine skiable

-Une restructuration du domaine skiable (suppression de 2 TK et d'1TS fixe et d'autant de personnels) à la faveur d'une visite des 30 ans trop onéreuse divise les élus et les habitants (les élections permettent de revoir les projets). L'entente avec l'association de Crest-Voland est totale sur ce projet.

Fusion des communes : Tôt ou tard, notre commune de Cohennoz devra fusionner avec celle de Crest-Voland. Cette fusion nécessite une volonté des élus mais aussi des habitants. Un suivi ou des échanges entre les associations ayant à faire face à cette opération serait d'une utilité certaine. Ce cas peut-il être étudié ?

Recensement des lits touristiques

SMBT (Savoie Mont Blanc Tourisme) publie chaque année un fichier qui recense les lits (Marchands et non marchands) par commune et par station pour la Savoie et la Haute Savoie. Ce document est valable un an.

Megève

Bernard MOUY, Trésorier des Amis de Megève, indique que les relations se sont apaisées avec la mairie dont la maire, Catherine JULLIEN-BRECHES, a été réélue.

Les retours que nous avons eus de la part des résidents secondaires restés à Megève ou Demi-Quartier pendant le confinement ont été, dans leur majorité, très positifs sur les relations avec les résidents permanents. Les recommandations sanitaires semblaient bien respectées, quelques personnes traversaient le village pour faire quelques courses, on se saluait, on échangeait quelques mots en respectant les distances - 3 à 5 mètres souvent.

Le PLU de Demi-Quartier a été approuvé, mais celui de Megève devra être révisé pour des raisons de densité de construction, de manquements en parkings et de prise en compte de l'état des sols

A noter des espaces commerciaux non utilisés.

La question des lieux de dépôts inertes n'est pas réglée.

St Gervais

Dans son mémo, Emmanuel AUDOUSSET, Président des Amis de St Gervais, rappelle les activités de l'association durant l'année 2020

En juillet 2020, l'association compte 186 adhérents à jour de leur cotisation, dont 52 individuels et 67 couples. Les chiffres de l'année 2019 étaient : 121 (35 couples et 51 individuels), donc une augmentation de 54%. L'évolution des effectifs de l'Association est favorable et le décompte après l'AG du 12 Aout 2020 montre encore une très nette augmentation d'adhérents

L'idée de contribuer en tant qu'Association au Fond de Soutien créé par le Maire au printemps 2020 a été abandonnée du fait de la réponse décevante du Maire. Nous nous sommes contentés d'informer les membres sur l'existence de ce Fonds dans la Lettre 117.

Suite aux résultats de l'enquête auprès des adhérents durant l'année 2020 la modification des statuts n'a pas été engagée. Les grandes lignes des priorités d'action ressortant de la consultation étaient en accord avec nos statuts.

Assurer une vigilance et une veille générale sur les sujets relevant du champ d'action de l'Association, en particulier concernant l'environnement et l'urbanisme - mettre en place un processus permettant d'identifier et de prioriser les dossiers-clés et de décider des suites à donner sur chacun d'entre eux

De manière générale, l'association souhaite développer, fidéliser et développer notre offre de services auprès des adhérents - par exemple « bons plans ski », entraide, prêt ou échange de matériel, assistance auprès des autorités locales, etc.

Marie-Ange LAUMONNIER informe que le maire Jean-Marc PEILLEX a été réélu. Toutefois, elle indique que les 6000 résidents secondaires seraient en mesure d'influer sur les votes ; c'est pourquoi l'association invite ses adhérents à s'inscrire sur les listes électorales pour les municipales, ce qui est facile.

A noter que le nouveau téléphérique reliant la gare du Fayet au Bettex sera sous le statut de service public.

Léman express en activité depuis décembre 2019 fonctionne bien entre Genève et Annemasse. Jusqu'à St Gervais, il est en voie unique avec deux croisements, ce qui ralentit son efficacité.

Arâches-La Frasse-Les Carroz

Benoit GRISON, Président de l'ARECAL, indique que le décès de Marie-Hélène SERGENT a profondément ému le bureau qui travaille à se renouveler.

Mireille SERTOUT exprime son émotion et ses condoléances pour une adhérente active souvent présente à nos réunions, et avec laquelle s'était noués des liens d'amitié.

L'Association compte aujourd'hui 350 adhérents et compte initier un dialogue constructif avec l'équipe nouvellement élue dirigée par le nouveau maire Jean-Paul CONSTANT.

Le projet d'ascenseur valléen « Funiflaine » devrait relier Magland, dans la Vallée de l'Arve à Flaine en moins de 20 minutes, évitant ainsi une partie de la circulation automobile. Cependant, l'arrêt aux Carroz, initialement prévu, n'a pas été finalement retenu, ce que déplore l'association.

D'autres sujets de préoccupation :

*un projet de golf sur des terrains naturels à préserver

*la vente de terrains à MGM dans des lieux stratégiques

*le projet Terre et Sens (avec recours) en plein centre du village, entraînant de multiples nuisances, notamment visuelles.

Les Gets

Patrick GONGUET, représentant de l'Association des Résidents Gétois, souligne les bonnes relations avec la municipalité sortante réélue.

L'association œuvre pour le renouvellement de ses membres et s'inquiète des conséquences du projet de téléporté massif sud vers massif nord sur la zone Natura 2000 concernée. Il soulève la question de l'assurance et de la responsabilité de nos associations.

Dans son mémo, le Président Alexis DUBORGEL précise :

*Le confinement :

Seule une minorité de résidents (membres ou non de l'ARG) a passé la période de confinement aux Gets du fait en particulier de la proportion significative d'étrangers (suisses, britanniques, hollandais, ..) parmi les propriétaires de chalets ou d'appartements.

Les quelques résidents que nous connaissons et qui se sont confinés aux Gets ont constaté que tous les services de la Mairie ont continué à fonctionner en télétravail.

Aucune animosité n'a été constatée à l'égard des non Gêtois de souche de la part des commerçants. Dans l'ensemble, le confinement a bien été respecté.

*Elections municipales

Le Maire sortant a été réélu avec un rajeunissement du Conseil Municipal.

*Constructions, PLU

Plusieurs programmes immobiliers sont en cours dans la Station. D'après Monsieur le Maire lors d'un discours il y a deux ans, les demandes de permis de construire vont sans doute se tarir et le maximum prévu au PLU ne sera pas atteint. Comme dans la plupart des stations, la problématique des lits froids est un sujet de réflexion pour notre Office du Tourisme.

*A noter que notre ancienne Présidente a été à l'origine de la création il y a deux ans de l'Association des Amis du Père Delavay, dont les activités sont orientées vers la botanique, qu'un jardin a été créé à son nom près du Lac des Ecoles aux Gets et que chaque été, plusieurs animations sont organisées par celle-ci.

Pour conclure, nous informons nos Associations sœurs que nous fêterons notre cinquantenaire en 2020

La Chapelle d'Abondance

Le Président Jacques CEVOST indique que La Chapelle d'Abondance est située tout au nord des Alpes, dans le domaine des Portes du Soleil, près de Châtel à laquelle elle est reliée, par la station suisse de Torgon. C'est la SAEM de Châtel qui gère les remontées mécaniques de la Chapelle.

L'association créée en 1992 compte environ 120 familles, dont la moyenne d'âge est assez élevée, mais avec un début de renouvellement.

Nos activités principales sont l'urbanisme et l'information des adhérents. Depuis 2017, en plus du site Internet et de la revue trimestrielle, nous éditons une revue de presse hebdomadaire envoyée par courriel aux adhérents qui est très appréciée.

Cette année a d'abord été marquée par les élections municipales qui ont vu l'élection du jeune adjoint de l'ancien maire (35 ans de mandat) avec une équipe rajeunie. Un renouvellement dans la continuité donc mais avec une commission et un adjoint chargés nommément des relations avec notre association en tant que représentante des résidents secondaires.

Pas d'arrêté interdisant la présence des résidents secondaires pendant le confinement « ils sont chez eux ici » m'a dit le maire. Moins de 10% présents en station à cette période mais quelques comportements jugés irresponsables par les locaux. Nous n'avons pas de chiffres sur le taux de contamination. Des résidents ont été touchés et sont restés en station jusqu'en mai. Beaucoup de résidents ont été choqués par les arrêtés pris par plusieurs maires interdisant leur présence en station. Au-delà de la légalité très douteuse de ces arrêtés, même la justification du manque de structures de soins est fallacieuse quand on sait que les vallées de montagne sont surdotées en médecins par rapport à leur population permanente et ce grâce à qui ? aux touristes et résidents (exemple, 8 médecins généralistes en Vallée d'Abondance pour 3 000hts soit 2,66 pour 1000hts contre 1,53/1000 pour le reste de la France).

Dès son installation, le nouveau maire nous a contactés pour la mise en œuvre d'une opération d'offre de vacances aux soignants. Ayant eu nous-mêmes cette idée, nous avons accepté et sommes en train de recenser les possibilités que nous pouvons offrir.

Le Grand-Bornand

Le Président Gérard ROULLAND remercie Mireille SERTOUT pour son aide à la création de la nouvelle association qui compte déjà 40 adhérents.

La station compte 1800 habitants. Avec seulement 446 voix, le maire André PERRILLAT -AMEDE a été réélu. 82% des logements (4500) sont des résidences secondaires.

L'association AIR-GdBo regrette le manque d'information des résidents, notamment sur la situation financière de la commune dont l'endettement est considérable.

La société des remontées mécaniques du Grand Bornand, Société Anonyme d'Économie Mixte à Conseil d'administration, en bonne santé financière, annonce une perte de seulement 7% du CA pour cet hiver.

L'association a pour projet de contacter les résidents secondaires pour accroître le nombre de ses adhérents, d'inciter les résidents à louer et à se proposer comme bénévoles lors des manifestations.

A souligner le succès du festival international de spectacles Jeune Public, qui a lieu fin août, malheureusement annulé cette année.

La Clusaz

La Présidente Mireille SERTOUT explique que ce qui a le plus mobilisé notre association cette année est la révision du Scot Fier-Aravis (regroupe les 13 communes de Alex, La Balme de Thuy, Le Bouchet Mont-Charvin, Les Clefs, La Clusaz, Dingy Saint Clair, Entremont, Le Grand Bornand, Manigod, Saint Jean de Sixt, Serraval, Thônes, Les Villars sur Thônes)

*Ce qui devait être une révision était en fait un nouveau Scot. Les 8 Nouvelles Unités Touristiques Nouvelles bouleversent complètement les objectifs du Scot en place.

Nous avons été pris de court pour étudier le dossier. Qui plus est, l'enquête publique se déroulait pour moitié pendant les vacances de Noël, temps généralement consacré à la famille, pour se terminer le 8 janvier 2020.

Les UTN qui ont retenu notre attention sont :

- les 3 résidences de tourisme, type Club Med, de 1500 lits chacune, sises au Grand Bornand et à La Clusaz.
- les 3 liaisons inter-station :
 1. Le Grand Bornand-La Clusaz,
 2. Thônes- le plateau de Beauregard, un ascenseur valléen qui traverserait une partie d'une zone Natura 2000.
 3. Le col de Balme- La Giëttaz, via Megève.

Était également au programme, l'aménagement d'une combe, la Creuse, pour créer un réseau de pistes de 24 hectares qui venait s'ajouter à l'existant.

Ce projet gigantesque destructeur de la montagne a soulevé beaucoup d'indignation. Des associations locales et nationales sont venues donner un avis très défavorable avec des motivations très justifiées, au commissaire enquêteur.

Les résidents de La Clusaz ont participé massivement à l'enquête.

Nous avons fait appel à AIRAP qui s'est élevé contre l'aménagement de la Creuse en zone rouge et contre la résidence de tourisme (Club Med) dont une partie se trouvait aussi en zone rouge.

Je remercie vivement Jean Claude Bourdais, président d'AIRAP qui nous a beaucoup aidés avec l'intervention de spécialistes des avalanches.

La participation à l'enquête publique a battu tous les records : plus de 3000. Alors qu'un seul commissaire a été nommé pour en faire la synthèse, nous pensons qu'il aurait été souhaitable que cette tâche soit confiée à une commission.

*Les élections municipales puis le confinement ont retardé la divulgation de l'avis du commissaire enquêteur. Le 15 septembre 2020, le Président de la communauté de commune n'a toujours pas délibéré !

*Nous avons des problèmes avec la collecte des ordures ménagères. L'apport volontaire dans les moloks est en désaccord avec l'incitation à voyager par les transports en commun. Une fois dans la station impossibilité de transporter ses ordures ménagères. Ce mode de fonctionnement oblige à prendre sa voiture. De plus, à La Clusaz ils sont souvent mal placés, trop près des habitations, générant des nuisances sonores et d'insalubrité.

*Notre conseil d'administration s'est en partie renouvelé et redynamisé.

*3 membres de la liste d'opposition, plus écologiste, ont été élus. Le conseil du nouveau maire, Didier Thévenet, paraît plus enclin à collaborer avec les résidents.

*Le début du confinement s'est très mal passé. L'ambiance dans la station était détestable. J'ai dû faire intervenir les services de la préfecture pour faire enlever les panneaux disséminés dans toute la station, priant les résidents de quitter la station, alors qu'il n'était plus possible de voyager

Chamonix

Jacques DEMAZURES, Vice-Président de l'ARVAC indique qu'Eric FOURNIER, le maire sortant a été réélu dès le premier tour.

Il souligne l'efficacité de la structure Intercommunalité-Métropole de CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc qui regroupe Chamonix, Les Houches, Servoz et Vallorcine.

Reste le problème du logement des saisonniers et les conséquences de la Loi ALUR sur la densité des constructions.

A signaler que la route du tunnel du Mont Blanc a recommencé à s'effondrer côté Italien, alors que diffère la position des français et des italiens sur les travaux à conduire.

Alpe d'Huez

Le président de l'APACH, Christian LONCHAMP, qui regrette de ne pouvoir être présent, nous a fait parvenir les informations suivantes:

Avantages adhérents :

1/ Les remontées mécaniques: La SATA qui gère les remontées mécaniques de l'Alpe d'Huez Grand Domaine (Alpe d'Huez, Auris, Le Freney d'Oisans, Villard Reculas) ainsi que La Grave et depuis cette année les 2 Alpes est une SEM avec participation majoritaire de la commune d'Huez.

L'APACH, depuis plusieurs années, a signé un partenariat de réciprocité avec la SATA de façon que les avantages accordés à nos adhérents ne soient pas retoqués par la loi sur la concurrence. Nos échanges avec la SATA sont réguliers et constructifs sur tous les sujets: business plan, tarifs, améliorations du réseau... Ils nous permettent de faire passer régulièrement les messages de nos adhérents et de participer ainsi activement au fonctionnement des remontées mécaniques. Ces avantages, en échange de messages promotionnels envoyés à nos adhérents, sont divers: forfaits saison avec tarif dégressif pour les familles, gratuité sur les remontées piétons, tarifs spécifiques de 50% sur la luge sur rail etc...

2/ L'ESF qui nous applique des tarifs spécifiques sur tous les cours collectifs avec une réduction de 10% si commande anticipée avant décembre

3/ Les commerçants partenaires répertoriés dans notre bulletin de fin d'année (commerces, Hôtels, restaurants, motoneige ...qui nous réservent un accueil particulier et des réductions très intéressantes.

Vie de l'association

L'APACH depuis sa création en 1968 est invitée régulièrement à participer aux commissions municipales. Nous sommes donc membre à part entière des commissions d'urbanisme, des travaux, de l'environnement et qualité de vie, de l'office du tourisme, culturel, Impôts.

De ce fait, nous pouvons anticiper sur pratiquement toutes les décisions municipales et ainsi éviter bien souvent des procès longs et stériles.

Cette implication demande beaucoup de disponibilité et ce n'est pas toujours facile.

Nous sommes aussi en charge de la commission vie de quartier et nous organisons 2 fois par an une réunion entre les propriétaires et le maire, les adjoints et les services techniques.

Nous échangeons, par quartier, sur tous les points négatifs à améliorer dans la commune. Ces échanges sont très fructueux et permettent ainsi d'éviter beaucoup de problèmes liés à un manque de communication et de concertation. Depuis plusieurs années 95% des remarques ont été traitées positivement.

Chamrousse

La Présidente Agnès HUGONIN nous a adressé le mémo suivant pour l'ADHEC :
Notre activité a été liée à différents points depuis l'automne dernier. Tout d'abord sur le plan institutionnel, deux rapports très durs de la chambre régionale des comptes vis-à-vis de la gestion municipale et celle de la régie des remontées mécaniques, ensuite nous avons dû travailler sur des enquêtes publiques, le confinement et ses conséquences, un nouveau massacre du lac Achard et ses abords, les suites de l'élection municipale.

Les rapports de la chambre régionale des comptes

Que ce soit celui portant sur la gestion municipale ou celui sur la régie des remontées mécaniques ils ont mis en évidence une mauvaise gestion financière (endettement par habitant 23.356€ !), du personnel, des marchés...La CRC s'est interrogée sur le projet Chamrousse 2030 au-dessus des moyens de la commune et sur une association créée par le maire avec des avantages en nature au président.

Ce qui nous a amené à écrire au Préfet sur plusieurs aspects : le fonctionnement municipal court-circuité par l'association mise en place, la situation financière en regard du projet « pharaonique » de Chamrousse 2030....

Les enquêtes publiques

Une troisième retenue collinaire et l'aménagement du site de la croix de Chamrousse. La première comporte un ouvrage énorme qui va pomper de l'eau dans une tourbière (?), qui prendra sur l'eau potable...Devrons nous un jour choisir entre enneigeurs et eau potable au robinet ? Nous voulons que ses abords puissent être utilisés pour la baignade ou au moins en jeux d'eau (le manque de piscine à Chamrousse se fait gravement sentir). La deuxième porte sur un aménagement qui défigure le paysage et l'arrivée d'une passerelle himalayenne dans une zone protégée est discutable.

Le confinement

Il ne semble pas y avoir eu beaucoup de résidents qui se sont confinés à Chamrousse. Les habitants et les commerces ont bien respecté les consignes sanitaires. Pas de cas signalé. L'ADHEC n'a pas pu réaliser ses animations pendant l'hiver et le printemps.

• Nouveau massacre au lac Achard et sur ses abords

Le lac Achard « est un bijou dans un écrin d'arbres et de plantes ». Pas très difficile d'accès, en ENS, Natura 2000, et loi paysage devraient le protéger si la commune faisait respecter la loi ! Une fois encore pour agrémenter un bivouac, des individus se sont permis de faire des feux et des cabanes coupant à la hache et à la scie des arbres (cembro) de plusieurs centaines d'années. La biodiversité de cet endroit est ainsi de plus en plus détruite. Depuis de nombreuses années l'ADHEC demande que soit mise en œuvre une action efficace sur la base d'un triptyque : **prévention** par l'information sur site (présence humaine et panneaux pédagogiques), **dissuasion** par la présence de garde vert ou Police Municipale, **sanction** par la verbalisation des récalcitrants.

L'élection municipale

Sans doute une des rares communes de 500 habitants qui n'a pas élu son équipe municipale au premier tour malgré plus de 81% de votants !

Trois listes en présence et un candidat individuel (président de l'association évoquée plus haut). Nous avons écrit aux trois listes et au candidat individuel leur demandant leur positionnement sur des priorités de l'ADHEC, et quelques questionnements sur des dossiers municipaux. Les trois listes nous ont répondu ainsi que le candidat individuel. Nous avons publié sur notre site et page FB notre lettre et les réponses. Les deux listes d'opposition nous ont demandé une rencontre. Le deuxième tour avec plus de 86% de votants a vu la liste du maire sortant battue. Nous avons rencontré la nouvelle maire. Les premiers actes de la nouvelle équipe ont porté sur la préservation du lac Achard reprenant nos propositions. A suivre en restant vigilant !

Mireille SERTOUT souligne le caractère fructueux de nos échanges et remercie vivement les associations pour la richesse de leurs interventions.

Assemblée Générale

La Présidente, Mireille SERTOUT, ouvre l'Assemblée Générale à 14 h 15 et constate que le quorum est atteint.

Etaient présentes ou représentées les associations suivantes :

Association de St Gervais : Marie-Ange LAUMONNIER
Association de la Chapelle d'Abondance : Jacques CEVOST et Alain HAUSTRATE
Association de Peisey-Vallandry (Vallée du Ponthurin) : Jean-François QUEST
Association de La Clusaz : Mireille SERTOUT
Association de Chamonix : François LEBLOND et Jacques DESMAZURES
Association de Mégève et Demi-Quartier : Bernard MOUY
Association de Morzine : pouvoir Mireille SERTOUT
Association de Val d'Isère : Jean-Luc RENEVIER
Association de Châtel : pouvoir Mireille SERTOUT
Association des Gets : Patrick GONGUET
Association des Contamines : pouvoir Jacques CEVOST
Association de Valloire : pouvoir à Jean-François QUEST
Association des Saisies : pouvoir Mireille SERTOUT
Association des Arcs : Bernard SELIGMANN
Association des Carroz : Benoît GRISON
Association de l'Alpe d'Huez : pouvoir à Mireille SERTOUT
Association de Crest-Voland Cohennoz : Xavier FERNIER
Association du Grand Bornand : Gérard ROULLAND et Jean-Yves BOIVIN

Excusées

Association des Houches
Association de Chamrousse
Association de Serre Chevalier
Association de Risoul

Absente :

Association de Pralognan

Ordre du Jour:

- *Rapport moral de l'année 2019
- *Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2019
- *Budget 2020 et cotisations 2021.
- *Quitus aux administrateurs
- *Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- *Questions diverses

1-Rapport moral de l'année 2019 par Mireille SERTOUT

Nous avons tous constaté, cette année, un redémarrage de l'urbanisation. La Région Auvergne Rhône-Alpes poursuit son Plan Montagne avec 15,4 millions d'€ supplémentaires en 2019. Ce plan avait été lancé en 2016 et se décline depuis différents volets : Plan Neige, hébergement, petites stations, ascenseurs valléens et classes de neige.

Alors que les spécialistes de la montagne : scientifiques du climat, de la biodiversité... lancent l'alerte du réchauffement climatique et de la diminution du manteau neigeux jusqu'à la disparition des stations vers 2070 pour les plus pessimistes, l'urbanisation est boostée par l'application de la loi ALUR. La densification, malgré la contestation de quelques maires, a plutôt fait le bonheur des élus des stations.

Les volets clos des résidences secondaires continuent à servir de prétexte pour construire des résidences de tourisme, à grands renforts d'enquêtes justificatrices. C'est ainsi que le club Med envisage d'ouvrir un club tous les deux ans dans les Alpes, dans des conditions peu respectueuses de l'environnement et même des PPR (Plans de Prévention des Risques naturels (Tignes)).

En cette période très perturbée, la discordance est encore plus flagrante entre, d'une part un discours politiquement écologique et d'autre part des actions en faveur d'un développement touristique qui dénature de plus en plus la montagne et épuisent ses ressources naturelles. De plus la législation pour la protection de l'environnement s'est fortement dégradée et la concertation du public diminuée*.

Depuis le mois de mars, frappées de plein fouet par la pandémie de la Covid 19, toute l'économie des stations a basculé, bouleversée par un phénomène tout à fait imprévisible. Telle est la situation de nos stations aujourd'hui.

Quelles leçons les élus de la montagne vont-ils en tirer ? Le tourisme de masse sera-t-il remis en cause ?

Cependant n'est-ce pas une opportunité pour revenir à des objectifs de développements plus raisonnables, plus qualitatifs, plus stables ? En sera-t-il ainsi ?

Dans ce contexte, les résidents qui représentent jusqu'à 80% de la clientèle fidèle, restent sous-estimés par les élus. Les échanges entre élus et résidents sont trop timides, complexes et parfois encore inexistantes. Les résidents sont des acteurs économiques puissants. Il conviendrait d'engager de véritables négociations dans l'intérêt du devenir des stations.

Rapport d'activités

La fédération a avant tout le rôle de rassembler et d'analyser la situation dans chaque station. C'est d'autant plus important que nous sommes, sur le terrain, les seuls témoins dont l'opinion ne soit pas parasitée par des intérêts personnels. C'est d'ailleurs la raison de la divergence de nos points de vue avec les élus.

L'intervention de Gilles Brunot météorologue, à notre AG 2019, portait sur le climat et ses incidences sur les stations de montagne, suivie de l'exposé du maire de Chamonix, Eric Fournier, sur le Plan Climat qui a été mis en place dans la vallée de Chamonix : 1er Plan Climat Énergie Territorial en montagne adopté en 2012.

Lors de notre réunion à Paris en novembre 2019, nous avons accueilli, Joël Retailaud, directeur de l'ANMSM.

La charte de bonne conduite pour des VTT a été au cœur de nos débats. La suite a été stoppée par les élections municipales et la Covid 19. Après plusieurs entretiens téléphoniques, Joël Retailaud nous a donné rendez-vous à l'automne 2020, après le vote d'un nouveau président de l'ANMSM, si le calendrier n'est pas contrarié par la pandémie.

La charte telle qu'elle est présentée est difficilement applicable. Même si le fond est accepté par les offices du tourisme, les loueurs restent réticents à cause de la complexité de sa forme. Exiger la signature de chaque vététiste est trop astreignant.

Nous devons nous réunir en petit comité pour trouver la façon de l'appliquer. A l'issue de cette entente, une deuxième réunion serait fixée pour la faire adopter par les maires des stations. Nous avons évoqué la création d'un logo qui serait à l'entrée des stations, comme le logo du Rotary... Celui-ci signifierait que la municipalité a mis en place une charte de bonne conduite pour préserver une bonne cohabitation entre vététistes et randonneurs. Pour les VTT, cela implique des pistes qui leur seraient réservées, des remontées mécaniques adaptées, boutiques de locations, réparations... Idem pour les randonneurs, sentiers qui seraient interdits aux VTT et aux VTTE. Cela devrait satisfaire autant les randonneurs que les vététistes.

Objectifs :

Les expériences que nous avons eues avec les différentes instances régionales ou nationales, nous amènent à penser que les meilleurs interlocuteurs pour nos associations, restent les élus locaux. Pour la fédération, c'est au sein de l'ANMSM que nous pouvons agir aussi bien pour la charte que pour les volets clos. Car jusqu'à présent, toutes nos tentatives avec les rencontres gouvernementales n'ont malheureusement pas eu d'échos.

En ce qui concerne les volets clos, la réflexion des élus a évolué. Désormais, ils se focalisent plus sur de taux d'occupation que sur la location. L'essentiel est que la résidence soit habitée, peu importe que ce soit par des locataires, des amis ou de la famille.

Aussi il serait bon que chacun d'entre nous puisse proposer des solutions afin d'augmenter la durée, et le nombre de séjours dans nos résidences secondaires. Si les résidents acceptent de jouer le jeu et par ce biais de participer activement à l'économie touristique, il est normal qu'ils aient une contrepartie. Celle-ci ne peut se réaliser que par une négociation avec les municipalités : réduction sur les forfaits...etc.

Suite au Covid 19, Jacques Cévest suggère, pour suivre l'exemple du maire de la Chapelle d'Abondance, que nos associations proposent aux résidents qui le souhaitent, d'offrir un séjour dans leur résidence ou d'inviter un week end un personnel soignant, pas forcément de la station. L'ANMSM va offrir des séjours dans des résidences. Joël Retailleau m'a proposé de nous inclure dans leur campagne. Ce serait une belle image pour nos associations, même s'il y a peu de propositions. Il faudrait préparer la façon de concrétiser cette offre. Cette démarche est à l'initiative de chaque association.

Lors de nos tours de table nous avons constaté que plusieurs associations ont des contentieux relatifs à l'environnement et à l'urbanisation. Dans nos zones de montagnes, les PPRN ont été établis pour protéger la population. Cependant, souvent, trop souvent, ils ne sont pas respectés. A titre d'exemple, dans le SCOT Fier Aravis, l'aménagement d'une combe était prévu dans une zone avalancheuse, rouge, ainsi qu'une partie de la construction d'une résidence de tourisme. Grâce à l'intervention d'AIRAP auprès de la préfecture de Haute Savoie et des maires concernés, les deux projets ont été abandonnés. Certes, d'autres éléments se sont ajoutés contre la construction de la résidence de tourisme, mais je remercie Jean Claude Bourdais, ici présent, pour sa disponibilité et son efficacité.

Je pense qu'il serait bon d'intégrer davantage l'AIRAP dans nos associations.

Je vous remercie pour votre enthousiasme qui ne tarit pas et pour tout le travail effectué. Je remercie en particulier, Jacques et Jean François qui assument les tâches de trésorier et de secrétaire en plus des responsabilités de leur association respective.

- Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

2-Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2019

Jacques CEVOST présente le rapport financier pour 2019 :

Comptes de l'année 2019					
Date	Intitulé	Recette	Dépense	Adhérents 2019	
7/1	Participation boîte post la Clusaz		24,90	Chamrousse	x
7/1	remb achat tampon		21,99	Guisane Ouvert	x
30/1	Assurance SMACL		107,23	La Chapelle	x
1/2	Assistance changement webmaster		110,00	Châtel	x
2/2	Adhésion la Clusaz	100,00		L'Alpe d'Huez	x
15/3	Adhésion virement AARC	100,00		Les Arcs	x
15/3	Adhésion virement AA les Arcs	100,00		Les Carroz	x
17/3	Adhésion virement AVP	100,00		Les Contamines	x
22/3	Adhésion virement Les Saisies	100,00		Les Gets	x
25/3	Adhésion virement Megève	100,00		Les Houches	x
25/3	Adhésion Alpe d'Huez	100,00		Megève	x
28/3	Inscription Mireille assises St Mont		180,00	Morzine	x
31/3	Remb frais JF Quest assises stmont		327,40	St Gervais	x
16/4	adh Chamrousse	40,00		Val d'Isère	x
5/5	Remb frais kilom Mireille Chambéry		210,46	Val Ponthurin	x
5/3	frais virement		0,23	Les Saisies	x
14/5	Adhésion les Houches	100,00		Valloire	x
	Adhésion les Gets	100,00		Pralognan	
	Adhésion Les Carroz	100,00		ND de Bellecombe	
	Adhésion Morzine	100,00		La Clusaz	x
	Adhésion La Chapelle d'Ab	40,00		Chamonix	x
5/6	adh Val d'Isère	40,00		Risoul	x
18/6	Adh Les Contamines	100,00		Cohennoz	x
15/7	Adh Risoul	100,00			21
31/7	Adh StGervais	100,00			
	Adh Cohennoz	40,00			
08/08/	Adh Guisane ouverte	100,00			
13/8	21 repas AG		714,00		
15/8	cartouches d'encre JC		36,90		
25/8	Remb 19 repas	646,00			
	Remb repas Megève	34,00			
	Intervention Météofrance AG		1268,40		
	Virement livret				
	Adh Chamonix	150,00			
15/12	Location salle pour CA du 29/11		290,00		
31/12	Intérêts 2019	42,60			
26/12	Gestion site Internet		395,00		
	Clôture 2019	2532,60	3686,51		

Actifs de la Fédération	
31/12/2018:	6 832,60
Résultat 2019	-1 153,91
31/12/2019:	5 678,69

Il indique que les vérificateurs aux comptes, ont examiné les comptes avant l'AG. Leur mandat est renouvelé pour l'année prochaine à l'unanimité.

Les recettes de 2019 se sont élevées à 2532.60€ correspondant aux cotisations de 21 associations adhérentes et au remboursement des repas de l'AG de Chamonix. S'y ajoutent les intérêts sur le livret associatif pour 42.60€.

Les dépenses se sont élevées à 3686.51 €, notamment en raison des gros frais afférents à l'intervention décevante de Météo France pour 1268.40 € et à la gestion du site internet pour 395 €

L'exercice courant se termine donc par un déficit de 1153.91€.

Les comptes de la Fédération font apparaître au 31/12/2019 un crédit de 5678.69 €,

- Le rapport financier est adopté à l'unanimité.
- Les comptes financiers de la Fédération sont approuvés à l'unanimité

3-Budget 2020 et cotisations 2021

Jacques CEVOST présente le budget 2020 qui comporte :

-les recettes de 20 associations pour 1800.00 €, les intérêts pour 40 € auquel s'ajoute un prélèvement livret de 100 €, soit au total 1940 €

-les dépenses de fonctionnement évaluées également à 1940 €

Le budget 2020 est donc équilibré.

Budget prévisionnel 2020	Recettes	Dépenses	
Adhésions	1800	120	Assurance
Intérêts livret	40	500	Communication, site Internet
		450	Organisation des réunions
Prélèvement sur livret	100	250	Adhésions, participations
		300	Déplacements
		320	Papèterie, affranchissements, BP
	1940	1940	

Jacques CEVOST indique que 14 associations ont versé leur cotisation 2020 à ce jour, et qu'il est dans l'attente des dernières contributions.

Intitulé	Adh 2020	Adh 2019
ARVAC Chamonix		150
ADHEC Chamrousse	40	40
AARC Châtel	100	100
Guisane Ouverte (Serre Chevalier)	100	100
AARCA La Chapelle D'Abondance	40	40
ARLC La Clusaz	100	100
AAA Les Arcs	100	100
AR Araches-La Frasse-Les Carroz		100
Amis des Contamines		100
ARG Les Gets		100
Amis des Houches	100	100
APCASS Les Saisies	100	100
Amis de Megève	100	100
ARM Morzine	100	100
Amis de St Gervais	100	100
AVSI Val d'Isère		40
AVP Val Ponthurin	100	100
VNEA Valloire	40	0
APACH L'Alpe d'Huez		100
APCAP Pralognan		
ND de Bellecombe		
RAP Risoul		100
Crest-Voland Cohennoz	40	40
AIR-GrandBo Grand Bormand		
Adhésions:	14	20

- Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

Jacques CEVOST propose de reconduire pour 2021 le montant actuel des cotisations qui est de 100€ par association.

Les associations de moins de 2000 € de revenus bénéficient d'une possibilité de cotisation réduite à 40€. Afin que les frais d'adhésion ne soient pas un obstacle à leur participation, les associations qui connaissent une trésorerie trop limitée en sont dispensées.

Bien entendu, les dons au-delà de la cotisation sont les bienvenus. Le trésorier remercie tout particulièrement les associations qui font un don supplémentaire.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤

4-Quitus aux administrateurs

- Il est donné quitus aux administrateurs de leur mandat à l'unanimité

5-Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Pour se conformer aux statuts, il est nécessaire de renouveler le Conseil d'administration.

63-Site internet de la Fédération

Il est confié désormais à Sébastien BREITNER sans changement du concept de présentation.

Vous trouverez sur le site de la Fédération : www.farism.fr :

*les procès-verbaux des AG et CA avec les supports de présentation projetés lors des réunions.

*la restitution de l'enquête « Occupation, rôle économique et propositions des résidents secondaires »

*les présentations des associations adhérentes (**merci de compléter les manques !**)

*des études comparatives sur les coûts : taxes de séjour, d'habitation, foncière, coût de l'eau, ..

*des dossiers d'information sur des thèmes spécifiques des stations de montagne

Les mises à jour sont à faire par les soins des associations adhérentes et à transmettre par mail à Jean-François QUEST à l'adresse avponthurin@wanadoo.fr. qui les répercutera sur le site.

Merci à tous de signaler les erreurs, omissions ou informations désuètes.

Pour consulter les dossiers internes sur notre site www.farism.fr, le mot de passe est : altitude.

Tous les membres des conseils d'administration des associations adhérentes sont habilités à consulter les dossiers internes, et la diffusion des comparatifs est acceptée en interne pour les adhérents des associations membres de la FARISM.

64-Intervention de Bernard SELIGMANN : le point sur les avantages propriétaires

Bernard SELIGMANN a reçu à ce jour 10 réponses et souligne la variabilité des situations.

*Les avantages financiers sont peu fréquents mais sont l'indice d'une excellente collaboration entre les élus, les remontées mécaniques et les résidents secondaires. Toutefois, les avantages correspondants à des installations gérées par les communes (parkings, piscine,...) sont rares.

*Plusieurs avantages qualitatifs apparaissent tels que la prise en considération des attentes des résidents secondaires, la participation de nos associations à des commissions municipales ou extra-municipales, la mise en place d'un point d'accueil dédié aux propriétaires,...

*A noter que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes produit des rapports d'observation sur la situation financière des communes de station de montagne et les implications résultants des avantages accordés aux habitants permanents.

Bernard SELIGMANN souligne deux problèmes :

*les modalités de calcul de la taxe d'habitation

*les variations de la tarification de l'eau.

Il attend les dernières informations pour en faire la synthèse finale.

7-Réunion de fin d'année et conseil d'administration

Date : **le vendredi 27 novembre 2020** sous réserve des prescriptions gouvernementales en vigueur

Lieu Prévisionnel : 9 passage Rimbaut Paris 14^{ème} métro Alésia, comme les autres années

L'heure de convocation (16h30) dépendra du programme et de la disponibilité de l'intervenant.

Il est rappelé que sont invités à cette réunion les membres des bureaux des associations, mais aussi les administrateurs qui le souhaiteraient.

L'assemblée générale est close à 15h30.

Le secrétaire

La présidente

La réunion se poursuit avec le CA de la FARISM, puis les AG de la FESM 74 et FESM 73.

Procès verbal du Conseil d'Administration du 12 août 2020

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Associations de Résidents des Stations de Montagne s'est réuni à Chamonix, au Centre des congrès, le Majestic, le 12 août 2020 à la suite de l'Assemblée Générale pour élire parmi ses membres un Président, un vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier qui composent les membres du Bureau.

Ordre du Jour :

- Election du Bureau de la Fédération

Le conseil d'administration procède à l'élection des membres du bureau.
Les membres du précédent bureau se représentent.

Sont élus :

- Mireille SERTOOUT, Présidente, élue à l'unanimité
- François LEBLOND, Vice-Président, élu à l'unanimité
- Jacques CEVOST, Trésorier, élu à l'unanimité
- Jean-François QUEST, Secrétaire élu à l'unanimité

Le Conseil d'Administration est clos à 15h 45.

Le secrétaire

La présidente